N° ADM/2014/24

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	7 avril 2014	Nombre	de	conseillers	
Date d'affichage de la	7 avril 2014	communau	communautaires		
convocation :		En exercice	En exercice: 51		
		Présents : 5	Présents : 51		
		Votants : 5:	Votants: 51		

Séance du 14 avril 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatorze avril deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET

ETAIENT PRESENTS:

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINE, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : élection du 6ème vice-président

OBJET: élection du 6ème vice-président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

Vu la délibération 14 avril 2014 n°ADM/2014/18 portant création de 9 postes de vice-présidents

Considérant que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu;

Considérant qu'il est procédé à l'élection du 6ème vice-président ;

Considérant qu'un candidat se déclare pour ce poste :

- Serge BLOUET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	51
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas	2
une désignation suffisante)	14
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	18

A obtenu:

- M. Serge BLOUET

37 voix (trente sept voix)

- M. Serge BLOUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} vice-président.

Pour copie conforme, Le Président, Nicolas SORET Nescure de l'Yonne

n

Date de réception par la Préfecture :

date de publication :